

2026/

**Département de la Lozère**  
**COMMUNE DE GRANDRIEU**  
**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 24 juin 2026**

Membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Votes pour : 15

Votes contre : 0

Absentions : 0

Date de convocation : 19/06/2026

Date d'affichage : 19/06/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-quatre juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Pierre-Emile SYLVAIN, maire.

**Étaient présents :** Pierre-Emile SYLVAIN - Guillaume MARTIN - Krystelle PONTIER - Robert QUISSAC - Olivier MERLE - Magalie SAVOIE - Amélie CAYROCHE - Justine MALLET - Camille BELIN - Killian THERON - Philippe LELARD - Agnès GHIO - Alexandre MERLEN

**Secrétaire de séance :** Robert QUISSAC

**Absents :**

**Excusés :** Christophe RICOU - Clarisse DELMAS

**Procurations :** Procuration de Christophe RICOU à Camille BELIN – Procuration de Clarisse DELMAS à CAYROCHE Amélie

\*\*\*\*\*

24062026- Délib-32

**Objet : Echange de la parcelle cadastrée AB 833 appartenant à la commune avec la parcelle cadastrée AB 831 appartenant à Monsieur Arnaud SADOUL.**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le plan d'arpentage réalisé en vue de l'échange de la parcelle AB 833 d'une surface de 130 m<sup>2</sup> appartenant à la commune de Grandrieu et dont la valeur est estimée à 600 euros avec la parcelle AB831 d'une surface de 62 m<sup>2</sup> appartenant à M. Arnaud SADOUL dont la valeur est estimée au même prix de 600 euros.

Cet échange permettrait à la commune de réaliser un parking proche du centre du village de Grandrieu.

La parcelle AB 833 est actuellement rattachée au domaine public de la commune mais ne fait pas l'objet d'une utilisation publique, ni de façon directe, ni de façon indirecte. Il s'agit d'un terrain nu non aménagé et n'étant pas affecté à un usage public. De fait, celle-ci est considérée désaffectée du domaine public.

Monsieur le Maire indique qu'afin de pouvoir procéder à l'échange de parcelle, il convient de déclasser la parcelle du domaine public, conformément à l'article L2141-1 du Code Général de la propriété des Personnes Publiques.

Monsieur le Maire, propose donc de déclasser ce bien.

Ce bien déclassé, l'échange pourra être réalisé et le nouveau bien acquit en échange devra être classé dans le domaine public l'utilisation future envisagée étant la création d'un parking public.

Vu les articles L2141-1 à L2141-3 du Code Général de la propriété des Personnes Publiques,

Considérant la désaffectation à l'usage public direct et indirect de la parcelle n°AB833 de la Commune,

Considérant que pour pouvoir procéder à l'échange de parcelle il y a lieu de déclasser la parcelle appartenant au domaine public de la Commune,

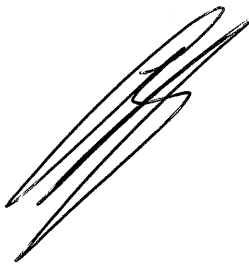
Considérant que le bien appartenant à Monsieur SADOUL devra être affecté au domaine public étant envisagé d'utiliser ce terrain comme parking,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

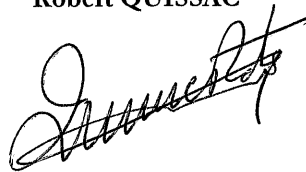
- Décide du déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée AB 833 appartenant à la commune,
- Approuve l'échange des parcelles tel que présenté la valeur des parcelles échangées étant estimée à 600 euros,
- Précise que la Commune prendra en charge les frais d'établissement de l'acte,
- Autorise M. le Maire à signer l'acte d'échange et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'échange des parcelles,
- Dit que la parcelle AB 831 après acquisition sera rattachée au domaine public de la commune.

Ainsi fait et délibéré à Grandrieu les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
**Pierre-Emile SYLVAIN**



Le secrétaire de séance,  
**Robert QUISSAC**



**GRANDRIEU**

# PENTAGE

## ation Education par le Travail Communal

250

|                           |      |
|---------------------------|------|
| établissement du document | 1997 |
|---------------------------|------|

ement du document

ns et établissement du nouveau document  
n cadastrale

RUFAT  
és

02  
5 69 31 07

astrale)  
devront

33 -- CC 44 - IGN 69.

DpIG à MENDE.

OpIG à MENDE.  
1998 par la  
OpIG à MENDE.  
ral établi en date du 10 avril 2004

UL à

## Education par le Travail

Envoyé en préfecture le 29/07/2026  
Reçu en préfecture le 29/07/2026  
Publié le  
ID : 048-214800708-20260624-24062026DELIB32-DE

